

ANNEXE 1 : procédure à suivre pour recruter un VTA

Le processus à suivre pour la collectivité est le suivant :

1. la collectivité adresse une proposition de fiche de poste à sa préfecture de département (délégué territorial de l'ANCT);
2. la préfecture vérifie que l'éligibilité de la collectivité selon les règles rappelées dans la présente instruction, que la nature de la mission correspond à l'esprit du dispositif, valide l'offre et la dépose sur la plateforme vta.anct.gouv.fr.
3. l'offre est alors visible par les candidats, qui peuvent candidater en déposant leur CV et lettre de motivation sur cette plateforme ;
4. l'offre d'emploi devra également être publiée par le centre de gestion qui appuie la collectivité sur la Place de l'Emploi Public, via l'espace numérique commun géré par les centres de gestion et le centre national de la fonction publique territoriale.
5. la collectivité sélectionne le candidat qu'elle souhaite recruter
6. la collectivité informe sa préfecture de département de son souhait de recrutement et demande ainsi confirmation de principe de l'accompagnement financier. Le choix du recrutement incombe à la seule collectivité ; seul le non-respect des critères d'éligibilité du candidat précisés dans la présente instruction peut empêcher la validation d'un candidat.
7. **après vérification de l'éligibilité du candidat selon les seuls critères de cette instruction**, le délégué territorial ou son représentant confirme à la collectivité qu'elle recevra une aide de 20 000 euros dès signature du contrat de travail et de la charte d'engagement et lui transmet les documents correspondants (modèle de charte et de demande d'aide) le délégué territorial ou son représentant signale ce recrutement sur la plateforme en même temps pour vérification des compteurs ; l'ANCT est garante de ce décompte et avertira si un risque de non financement par dépassement de celui-ci est possible ; en dehors de cette situation, l'ANCT n'interfère pas sur les possibilités de recrutement.
8. la collectivité peut alors lancer le recrutement effectif, formaliser sa demande d'aide et signer la charte d'engagement avec le candidat et la collectivité ; Elle doit transmettre l'ensemble de ces documents ainsi que le contrat de recrutement et la délibération à la préfecture pour validation définitive de la demande d'aide
9. l'aide forfaitaire de 20 000 euros est versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement ;
10. La structure porteuse du VTA verse au VTA maximum dans les 6 mois suivant son recrutement un forfait d'accompagnement de ses dépenses de logement et de mobilité, correspondant à 5000€, ou s'engage à les couvrir par ses propres moyens.
11. sur la base du nombre de postes accompagnés, la DGCL délèguera les crédits correspondants aux préfectures.

ANNEXE 2 : Fiche type à compléter pour déposer une offre de poste VTA

Le volontaire territorial en administration (VTA) est un jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans¹ et d'un niveau Bac+2 au moins, qui permet aux collectivités territoriales rurales de renforcer leur compétence en ingénierie de projets, le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum.

Ces postes s'adressent notamment (mais pas exclusivement) à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme l'élaboration de diagnostic, la contribution à l'animation ou à l'élaboration de projets de territoires, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet ou encore apporter un appui à des chefs de projets (PVD, PAT, etc.).

Intitulé de la mission :

En une ou deux phrases

Par exemple : Chef de projet junior montage de dossier rénovation thermique des bâtiments, Appui au chef de projet PVD

Description de la mission

Décrire ici les missions et activités attendues

Compétences particulières attendues (rigueur, maîtrise budgétaire, capacité d'animation de réunion, etc.). L'annexe 4 répertorie des exemples de missions à titre indicatif.

Profil recherché :

Accompagnement de l'Etat : une aide forfaitaire de 5 000€ sera versée (via la structure qui recrute) au jeune recruté pour l'accompagner dans ses dépenses de logement et de mobilité

Accompagnement de la collectivité :

Préciser ici les conditions mises en place par la collectivité pour accueillir le jeune (aide à la recherche d'hébergement), faciliter son insertion et participer à la préparation de son projet professionnel (formations, tutorat, découverte d'autres dossiers, etc.) ainsi que toutes les informations qui peuvent contribuer à rendre la mission attractive.

Vous pouvez aussi préciser dans cette rubrique les conditions de travail (localisation du bureau et présence requise, conditions de télétravail, mise à disposition de bureau et matériel informatique, etc.).

Contact au sein de la collectivité et adresse postale de la collectivité:

Mail ou numéro de téléphone (non obligatoire) d'une personne qui peut être contactée pour avoir des précisions sur le poste. À noter que, dans tous les cas, le jeune doit postuler sur la plateforme.

Informations complémentaires :

Date limite de candidature

Date de début de mission possible

Durée de la mission (entre 12 et 18 mois)

Nom et adresse de la collectivité

Grille salariale

ANNEXE 3 : Qualification rurale d'une commune ou d'un EPCI selon la grille de densité INSEE

¹ Le jeune doit avoir moins de 31 ans à la date de conclusion du contrat

Une commune est considérée comme rurale si elle appartient aux catégories 3 et 4 (peu denses et très peu denses) de la nouvelle grille qui définit quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

La liste complète de la catégorisation de chaque commune se trouve sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>.

À partir de cette base, une liste des départements ruraux ainsi qu'une grille catégorisant chaque EPCI sont également établies et seront prochainement mises en ligne.

En cas de doute, et pour savoir ce qu'il en est des EPCI, vos questions peuvent être adressées à vta@anct.gouv.fr

ANNEXE 4 : Exemples de missions VTA

La présente annexe présente quelques exemples non exhaustifs de mission VTA. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités territoriales rurales est éligible. Pour information, la plateforme <https://vta.anct.gouv.fr/> recense également l'ensemble des offres actuellement publiées.

Coordinateur junior CRTE

Le VTA en collectivité sera le facilitateur qui viendra en appui aux chargés d'ingénierie et aux élus de la collectivité pour aider et coordonner le montage du contrat de relance et de transition écologique.

Ses principales missions consisteront à actualiser le diagnostic du territoire, à recenser les projets en cours et à venir portés par la CT, les communes membres et des acteurs locaux, à aider les élus à déterminer les axes clefs du projet de territoire, à identifier et proposer les projets qui semblent pouvoir intégrer le CRTE. Il pourra également avoir une activité de veille (actualité des CRTE, appels d'offres du plan de relance, cofinancements possibles), de rédaction (mise en forme du CRTE), d'animation de réunions, d'appui administratif et financier et sera en contact avec de nombreux partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Chef de projet junior montage de dossier rénovation thermique des bâtiments

Le VTA en collectivité est un facilitateur qui viendra en appui aux chargés d'ingénierie et aux élus de la collectivité pour aider au montage de projets de relance du contrat de relance et de transition écologique (exemple : conduire le dossier de rénovation énergétique des bâtiments publics).

Ses principales missions consisteront à réaliser un inventaire fin des besoins de l'EPCI (inventaire des bâtiments concernés au sein de l'EPCI et des communes), à coordonner et animer la réalisation du diagnostic énergétique des bilans énergétiques des bâtiments repérés, à piloter les prestataires retenus pour y contribuer, à organiser et piloter le groupe de travail qui permet de définir et suivre le projet, à élaborer le plan de financement du plan de rénovation d'ensemble, à déterminer l'échéancier de réalisation de la rénovation des différents bâtiments, à contribuer à la recherche des financements complémentaires et monter des dossiers de demandes d'aides, à être en veille et assurer des mises en relation avec différents réseaux et points de ressources qui peuvent donner de la perspective au projet et s'enrichir d'autres expériences et enfin à élaborer de scénarios de priorisation des actions pour soumettre des orientations et alternatives d'arbitrages possibles aux élus.

Coordinateur numérique junior

Le VTA en collectivité est un facilitateur qui viendra en appui aux responsables des services concernés (DG et responsable informatique) et aux élus de la collectivité pour aider à la mise en place des services numériques offerts aux habitants et à la digitalisation de services de la collectivité.

Ses principales missions consisteront à réaliser un inventaire des principaux services qui pourraient faire l'objet d'appui via le digital, à coordonner et animer la mise en place de diverses plateformes et à piloter les prestataires retenus pour y contribuer, à organiser et piloter le groupe de travail qui permet de définir et suivre le projet, à contribuer à la recherche de financements complémentaires sur certains volets du projet, d'ensemble, et monter des dossiers de demandes d'aides, à être en veille et assurer des mises en relation avec différents réseaux, acteurs

ressources qui peuvent donner de la perspective au projet et s'enrichir d'autres expériences. Le jeune volontaire viendra aussi apporter son appui à la relation directe aux usagers pour renforcer les compétences de médiation numérique de la collectivité.

Appui au chef de projet PVD

Le VTA en collectivité est un facilitateur qui viendra en appui au chef de projet petite ville de demain pour répondre à la mutualisation entre plusieurs communes du projet. Le chef de projet PVD a un rôle central dans la mise en œuvre du programme, faisant figure de chef d'orchestre du projet de revitalisation aux côtés des élus.

Le VTA travaillant dans le cadre de PVD apportera un appui au chef de projet à la préparation et animation du projet de territoire, et pourra assurer le montage et suivi de certaines actions en particulier dans le cadre du plan de relance, pour en permettre le lancement rapide.

Ses principales missions consisteront à affiner le diagnostic dans chacune des communes concernées et à identifier les projets proposés. Il contribuera en outre à faire des propositions pour les mettre en cohérence et en complémentarité. Il participera à la recherche de financement et au montage de dossiers administratifs. Il contribuera à la veille et à la mise en réseau des acteurs ressources qui peuvent donner des perspectives au projet. Enfin, le jeune volontaire viendra aussi apporter son appui à la relation directe aux usagers dans le cadre du programme PVD.

Appui au responsable France Services

Le -La VTA en collectivité est un facilitateur qui viendra en appui au coordonnateur France Services du territoire.

Ses principales missions consisteront à réaliser un inventaire des besoins du territoire rentrant dans le champ des FS et non encore pourvus, à établir de premiers contacts avec les partenaires pressentis pour y répondre, à assurer un suivi des conventions déjà établies, à réaliser un premier rapport d'activité annuel. Il participera à la recherche de financement et au montage de dossiers administratifs. Il contribuera à la veille et à la mise en réseau des acteurs ressources qui peuvent donner de la perspective au projet et s'enrichir d'autres expériences. Enfin, le jeune volontaire viendra aussi apporter son appui à la relation directe aux usagers dans le cadre du programme PVD.

Coordinateur junior stratégie alimentaire territoriale

Le VTA en collectivité est un facilitateur qui viendra coordonner la mise en œuvre de la stratégie alimentaire territoire en lien avec le chef de projet PAT.

Ses principales missions consisteront à affiner le diagnostic territorial en matière d'autonomie alimentaire, notamment concernant la restauration scolaire, et à réaliser un premier bilan de la couverture alimentaire territoriale. Il mettra en place, pilotera et animera un groupe de travail avec les services techniques et les élus concernés sur le sujet. Il participera à la recherche de financements complémentaires et au montage de dossiers administratifs. Il contribuera à la veille et à la mise en réseau des acteurs ressources qui peuvent donner de la perspective au projet et l'enrichir d'autres expériences.

Appui à la mise en œuvre de schémas d'urbanisme (SCOT/PLUIH)

Le VTA en collectivité est un facilitateur qui viendra appuyer la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, et notamment la mise en œuvre des schémas d'urbanisme comme le schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale ou le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ses principales missions consisteront à affiner le diagnostic territorial en matière d'urbanisme, et à déterminer les enjeux particuliers au territoire. Il mettra en place, pilotera et animera les différents groupes de travail thématiques (agriculture, économie, environnement...) avec les services techniques et les élus concernés. Il assurera le suivi des prestataires recrutés pour conduire certains aspects de la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Il montera d'éventuels dossiers complémentaires nécessaires pour approfondir certains aspects (mise en œuvre de réserve foncière, étude sur l'habitat local et sur le besoin en matière de logement, articulation entre différentes lois d'urbanisme). Il contribuera à la veille et à la mise en réseau des acteurs ressources qui peuvent donner de la perspective au projet et l'enrichir d'autres expériences.